
SUPPLÉMENT RELATIF À L'OFFRE D'OBLIGATIONS PAR VIZIO REAL ESTATE SRL

LE PRÉSENT DOCUMENT A ÉTÉ ÉTABLI PAR VIZIO REAL ESTATE SRL.

**LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉ OU
APPROUVÉ PAR L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS.**

29 mars 2024

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT FAISANT L'OBJET DE CETTE NOTE NE SONT PAS COTÉS : L'INVESTISSEUR RISQUE D'ÉPROUVER DES GRANDES DIFFICULTÉS À VENDRE SA POSITION À UN TIERS AU CAS OÙ IL LE SOUHAITERAIT.

Les termes commençant par des majuscules font référence et doivent être interprétés conformément aux définitions contenues dans les Termes et Conditions des Obligations, figurant en annexe à la Note d'Information.

I. Introduction

Le présent document (ci-après, le « **Supplément** ») est un supplément à la note d'information relative à l'offre publique d'Obligations VRE 10 ans (ci-après, la « **Note d'Information** ») et doit être lu conjointement avec la Note d'Information.

II. Objet du Supplément

Le Supplément vise à informer les Investisseurs d'une modification de la Note d'Information, et des Termes et Conditions des Obligations.

La Note d'Information et les Termes et Conditions de Obligations sont modifiés quant à la période de souscription des Obligations qui est temporairement suspendue, jusqu'à nouvel ordre.

Un deuxième supplément sera rédigé et publié pour informer les Investisseurs de la date de réouverture de cette période de souscription.

II. Droit de rétractation

Conformément à l'article 15 (3) de la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres au public d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés, les Investisseurs qui ont accepté de souscrire des Obligations avant la publication du présent Supplément et à qui ces Obligations n'ont pas encore été livrées, ont le droit de rétracter cette souscription.

Ce droit de rétractation doit être exercé par l'envoi d'un courrier électronique à l'adresse « infos@viziocapital.com » dans les 3 jours ouvrables suivant la publication de ce Supplément, à savoir pour le 3 avril 2024 à 23h59 (CET). En cas d'exercice valable du droit de rétractation, le prix de souscription payé par l'Investisseur sera remboursé sans intérêts dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la réception, par la Société, du courrier électronique de l'Investisseur matérialisant l'exercice de son droit de rétractation. Le remboursement sera effectué sur le compte bancaire indiqué par l'Investisseur dans le formulaire de souscription.